

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE**

Ref : G10/fl/2019-PUN-6

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la SA GOODMAN, dont le siège social se situe Medialaan, 50 à 1800 Vilvoorde, en vue d'obtenir le Permis unique pour construire et exploiter une plateforme logistique destinée au stockage de produits pharmaceutiques comprenant des bureaux, une cabine haute tension, une chambre froide, des installations frigorifiques et un groupe électrogène sis chemin de la Reconversion à 7110 Houdeng-Goegnies.

Personne à contacter : Mme A. MATERNE.

Le dossier peut être consulté auprès du Service Environnement – Cellule Permis à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 29 avril 2019	Le 6 mai 2019	Service Environnement Place Communale, 1 à La Louvière, le 21 mai 2019 à 10 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le bien se situe en zone d'aménagement communal concerté à caractère économique.

Le projet est compris dans le périmètre couvert par le Guide Communal d'Urbanisme modifié d'application depuis le 8 février 1995 qui le situe en unité industrielle (aire n°20).

Le projet est également situé au sein du Schéma de Développement Communal, entré en vigueur le 26/02/2005, qui le situe en zone d'activité économique à caractère logistique.

Le projet est également positionné dans le périmètre du Schéma d'Orientation Local « Site Julie Brichant » arrêté le 03/12/2001, qui le situe en zone dit « d'activités économiques à caractère industriel ».

Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Locale notamment en ce qui concerne la densité, l'enseigne publicitaire et la modification du relief du sol.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est le Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué en vertu de l'article 81, § 2, dernier alinéa du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement, la demande de permis étant relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22, 6° du CoDT (PRE « Julie Brichant » Arrêté le 10/06/2012) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire du lundi de 8h30 à 16h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h auprès du Service Environnement – Cellule Permis – Cité Administrative – Place Communale, 1 à 7100 LA LOUVIERE – Tél : 064/27.78.11.

En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h 30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal précité.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DG04 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 - 6000 CHARLEROI - 071/65.48.80.
- le demandeur : 02/263.40.37.

La Louvière, le 29 avril 2019

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT